

Les aides techniques pour faciliter les déplacements : la rampe d'accès



Irène, 75 ans, souffre de douleurs musculaires. En voulant se rendre sur sa terrasse, elle a fait plusieurs chutes sans gravité et remarque que l'accès à la terrasse lui demande beaucoup d'efforts et qu'il n'est pas sécurisé. Ses allées et venues deviennent difficiles et entraînent un risque d'accident.

QUI EST CONCERNÉ PAR CES SITUATIONS ?

Sont concernées les personnes âgées ou les personnes de tout âge ayant peu de force dans les membres inférieurs et souffrants de douleurs articulaires.

Cette situation concerne également les personnes qui effectuent des déplacements, quels qu'ils soient, monter ou descendre quelques marches.

OÙ SE PRODUISENT CES SITUATIONS ?

Ces situations peuvent se présenter dans tous types d'environnements (essentiellement à domicile et en institutions) où les personnes doivent réaliser des déplacements ou monter/descendre quelques marches (escalier, couloir etc.). Tout changement de niveau du sol est source de difficultés et de danger.



Domicile



Hôpital



Autres environnements

QUAND UTILISER UNE RAMPE ?

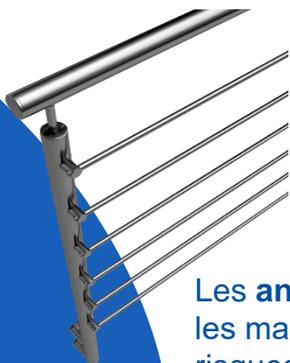
Les personnes âgées peuvent perdre jour après jour leurs facultés physiques. Elles peuvent souffrir de douleurs articulaires et leur attention diminue. La rampe d'accès est conçue pour les personnes éprouvant des difficultés dans les déplacements de la vie quotidienne.

Certains signes peuvent montrer un besoin nouveau :

- Des plaintes répétées de douleurs articulaires ;
- Une ou plusieurs chutes ;
- Une fatigue plus importante de jour en jour ;
- Une pièce du logement abandonnée comme une terrasse, une cave, voire un étage.

QUELLES AIDES TECHNIQUES POUR FACILITER LE DEPLACEMENT D'UNE PERSONNE ?

Différents outils peuvent faciliter le déplacement d'une personne éprouvant des difficultés dans la vie quotidienne. Ils permettent à la personne en perte d'autonomie de soutenir leurs déplacements ce qui leur assure une sécurité. C'est par exemple le cas des **rampes d'accès**.



Les **rampes d'accès** sont des solutions très simples destinées à aider les personnes dans les déplacements du quotidien, notamment pour monter ou descendre des escaliers.

Il existe des éléments pouvant s'ajouter sur les escaliers pour sécuriser la monter ou la descente, comme des antidérapants.

Les **antidérapants** peuvent être fixés facilement sur les marches d'escalier pour réduire drastiquement les risques de chutes. Les bandes antidérapantes peuvent être fixées sur de nombreuses surfaces à l'aide de bandes autocollantes. Le budget est **d'environ 10€ les six bandes** mais cela varie en fonction du nombre de marches et du modèle.

De nombreuses autres solutions existent pour faciliter le quotidien et une meilleure sécurité au domicile comme des volets automatiques, des éclairages adaptés, la pose d'un sol anti-dérapant, un monte-escalier, etc.

Ces outils peuvent se trouver dans des magasins spécialisés pour les aides aux personnes âgées et/ou en situation de handicap, dans les boutiques de matériel médical ou sur Internet.



Le choix d'une aide technique doit prendre en compte les besoins, les capacités et les préférences de la personne accompagnée. L'avis d'un professionnel (ergothérapeute, psychomotricien, infirmier, médecin, etc.) sera d'une grande utilité pour faire le bon choix d'aide technique.

VERS QUELS SPÉCIALISTES ORIENTER LES PERSONNES CONCERNÉES PAR CE BESOIN ?

Les institutions doivent protéger leurs patients des risques éventuels de chutes liées à la perte d'autonomie. Certains professionnels de santé, tels que les auxiliaires de vie à domicile, les infirmiers et les ergothérapeutes ont un rôle primordial dans le conseil de ces aides améliorant la qualité de vie des personnes en pertes d'autonomie. Ils peuvent par la suite, échanger avec les membres d'un Service Polyvalent d'Aide et de Soins A Domicile (SPASAD) ou d'un Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) afin d'évaluer au mieux les besoins de la personne.



QUELLES AIDES FINANCIÈRES POUR CE TYPE D'AIDES TECHNIQUES ?

Différentes structures peuvent conseiller une personne sur les modalités de financement pour une aide technique facilitant l'autonomie à domicile :

- La **Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT)** ;
- Le **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) local** ou la **Mairie** du bénéficiaire ;
- Les **points d'information locaux dédiés personnes âgées**, annuaire disponible sur ce lien : <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/preserver-son-autonomie-s-informer-et-anticiper/a-qui-s-adresser/les-points-d-information-locaux-dedies-aux-personnes-agees> ;
- Les **Centres d'Information et de Conseil en Aides Techniques (CICAT)** qui informent et orientent les personnes sur les aides techniques en toute neutralité (liste disponible sur le site de la **Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA)** : <https://www.cnsa.fr/actualites-agenda/actualites/ou-trouver-des-informations-et-des-conseils-sur-les-aides-techniques>.

Pour découvrir nos autres vidéos et fiches d'information :
www.faciliterlavie.org

Broca Living Lab - 2021

Cette fiche a été réalisée par l'équipe du Broca Living Lab (CEN STIMCO et Hôpital Broca, Assistance Publique - Hôpitaux de Paris) dans le cadre du **projet InfoAT Pro**. Le projet InfoAT Pro vise à créer une série de vidéos et des fiches d'information sur les aides techniques pour l'autonomie et le rôle des professionnels de première ligne dans le repérage du besoin et l'orientation de la personne.



Publication sur licence Creative Commons CC BY-NC-ND 4.0 Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International

Contactez-nous : contact@brocalivinglab.org



Avec le soutien de la CNSA et de l'action sociale AG2R Agirc-Arrco



AG2R LA MONDIALE